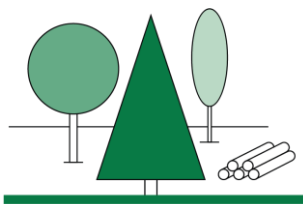


RAPPORT DES ACTIVITÉS

2020



Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Téléphone 418-856-4639

Télécopie 418-856-2775

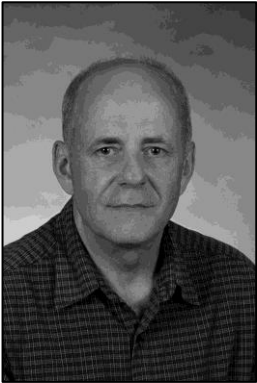
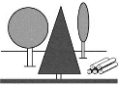
1120, 6e Avenue, Bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

www.spbcs.ca

spbcs@globetrotter.net

TABLE DES MATIÈRES

Le message du président du Syndicat _____	1
L'administration _____	2
Le conseil d'administration du Syndicat _____	2
Les employés du Syndicat _____	3
Le territoire du Syndicat _____	3
La mise en marché _____	5
Le contexte général en 2020 _____	5
Les achats de bois déclarés par les industriels du sciage _____	6
Les quantités de bois commercialisées par l'agence de vente _____	8
Le règlement sur le contingentement _____	10
Le transport des bois destinés aux usines de pâtes et papiers _____	10
La comparaison des achats de bois déclarés par les industriels du sciage et des quantités commercialisées par l'agence de vente _____	11
Le suivi des possibilités forestières _____	11
L'information _____	12
Le Jaseur des Bois _____	12
Le site Internet du Syndicat _____	12
L'infolettre du Syndicat _____	13
Les activités de transfert de connaissances _____	13
Les services forestiers du syndicat _____	13
La mise en valeur _____	14
Le bureau d'enregistrement des producteurs forestiers reconnus _____	14
Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées _____	14
Le message du président de la FPFQ _____	15



Noël Dionne,

Président et
Producteur forestier

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT

Chers producteurs,

Je vous présente le rapport annuel 2020 du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

La dernière année fut évidemment marquée par la pandémie de COVID-19. Les inconvénients de cette situation ont été nombreux pour votre organisation. Nous avons dû travailler dans un contexte de mesures sanitaires nouvelles. Cela a aussi forcé l'annulation des assemblées de secteurs et des assemblées générales annuelles. Le statut prioritaire a cependant fait en sorte que nous avons eu une année de production quand même intéressante même si plus compliquée.

À l'administration, il y a eu changement de personnel à la direction à la suite du départ, pour la région de Québec, de Vincent Lévesque. L'embauche d'un nouveau directeur, Mathieu Ouellet, s'est faite en novembre. L'équipe en place, Hélène Pelletier, Jacques Chouinard et Vincent Dubé ont travaillé très fort pour combler l'intérim et je les remercie.

Nous avons réalisé l'embauche d'un directeur de la mise en marché, André St-Pierre, à la fin novembre pour préparer la transition vers le nouveau projet.

Le projet de mise en marché commune du bois de sciage, projet phare des années à venir a cheminé, mais nous n'avons pas eu la réponse de la Régie des Marchés Agricole et Alimentaire du Québec cette année. Nous sommes confiants que 2021 nous apportera cette dernière.

Nous avons reçu, de la Régie, le rapport de l'évaluation périodique. Cela nous confirme dans notre plan de développement, car la plupart des points notés s'y trouvaient déjà. Améliorer la communication avec les producteurs et favoriser la mobilisation, se doter de cibles plus quantifiables, travailler à augmenter le prix net au producteur, suivre l'épidémie de tordeuse et travailler sur le bois sans preneur. Tout cela est déjà des préoccupations du conseil d'administration et part du plan de développement de l'organisation.

2021 sera une grosse année pour l'organisation. La reprise des activités demandera de combler le retard dans les activités dont les assemblées et la remise sur les rails des activités de formation et la vie syndicale. Le projet de sciage devrait prendre forme. Cela s'additionne avec le plan de développement en cours. Une année de changement pour le mieux.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier les administrateurs et employés du Syndicat de leur support constant, la Fédération pour le travail sur les dossiers provinciaux ainsi que tous ceux qui soutiennent notre action collective.

L'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud est un organisme à but non lucratif, constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Il est aussi un syndicat spécialisé au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*. Depuis le 1^{er} janvier 2000, il est chargé de l'application et de l'administration du Plan conjoint. À ce titre, il possède les pouvoirs et attributions et il a les devoirs prévus dans la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Sa mission est :

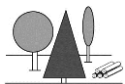
- De représenter et défendre les intérêts généraux de l'ensemble des propriétaires de forêts privées, dans la mise en marché des ressources forestières et dans la protection et la mise en valeur des forêts privées.
- D'informer les propriétaires de forêts privées et contribuer à leur formation, afin de les supporter dans leurs pratiques.
- D'être, au nom des propriétaires de forêts privées, un interlocuteur représentatif et crédible pour leurs partenaires commerciaux, gouvernementaux et autres.

Le conseil d'administration définit les orientations et les politiques du Syndicat, détermine le budget et forme les comités. Il soumet annuellement un rapport financier ainsi qu'un rapport des activités. Il est composé de sept administrateurs, dont la durée du mandat est de trois ans. Les postes sont renouvelés lors de l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, selon le système de rotation en vigueur. Quant au conseil exécutif, il est composé de trois membres du conseil d'administration, de qui il obtient ses mandats et à qui il doit rendre compte. La durée de leur mandat est d'un an. En 2020, le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises et le conseil exécutif aucune fois.

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, des assemblées de secteurs sont convoquées chaque année en février. Les producteurs de chaque secteur élisent parmi eux un délégué par 125 producteurs, un délégué suppléant pour chacun des secteurs 1-A, 1-B, 2-A, 2-B et deux délégués suppléants pour chacun des secteurs 3 et 4 en vue de former la prochaine assemblée générale du Plan conjoint. Chacun des administrateurs du Syndicat est aussi délégué de plein droit du secteur auquel il appartient.

Avec la pandémie de COVID-19, l'assemblée de secteurs de St-Pascal et les assemblées générales annuelles ont été reportées à une date suivant la levée de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec. Le nombre de producteurs inscrits au fichier en date du 31 décembre 2020 et par conséquent, le nombre de délégués élus aux assemblées, était réparti de la façon suivante :

Secteurs	1-A	1-B	2-A	2-B	3	4	Total
Producteurs	601	674	243	481	593	529	3121
Délégués	5	5	2	4	5	4	25
Suppléants	1	1	1	1	2	2	8



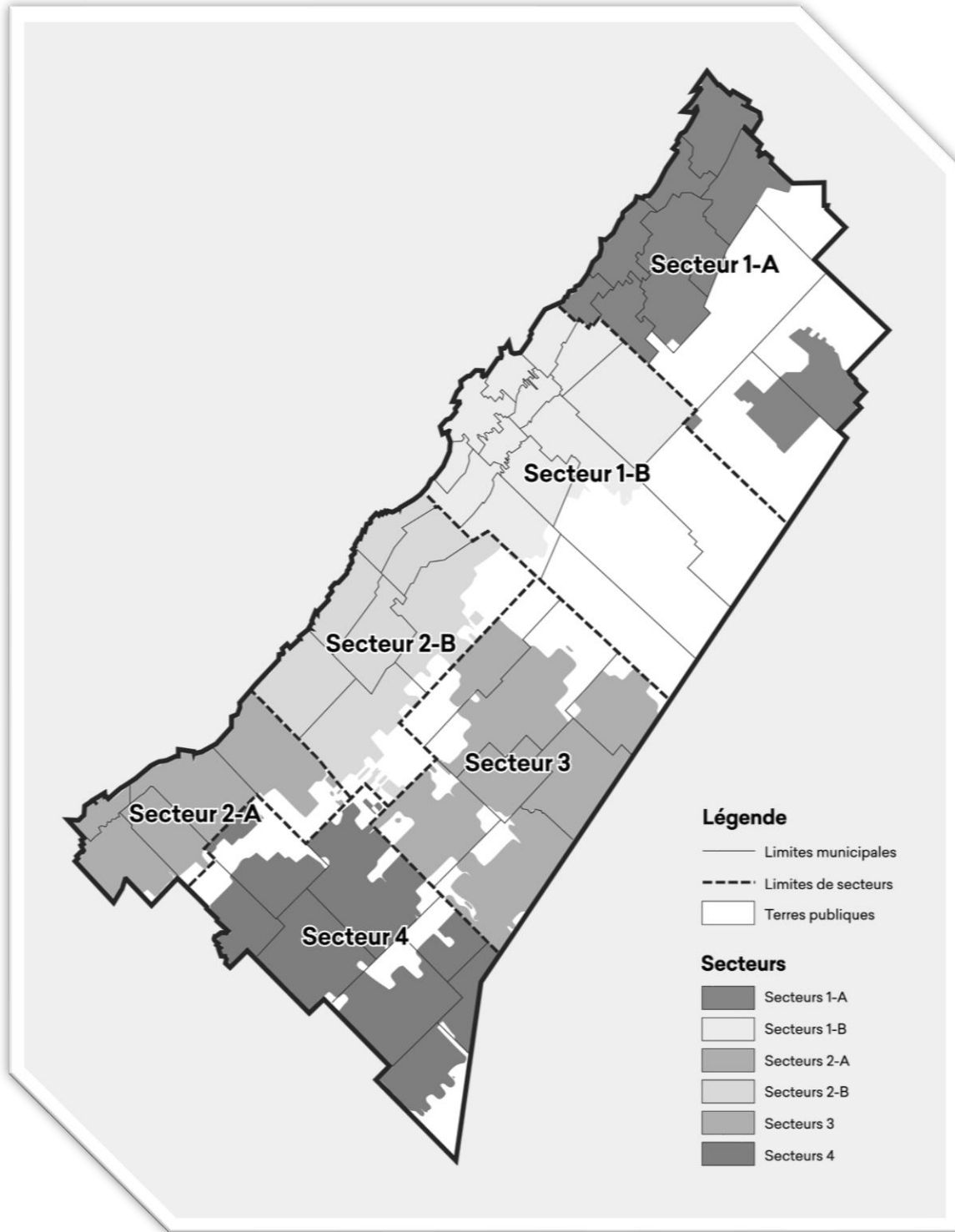
LES EMPLOYÉS DU SYNDICAT

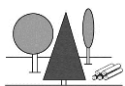
Vincent Lévesque / Mathieu Ouellet Ing. f. Secrétaire-gérant	André St-Pierre Directeur à la mise en marché	Vincent Dubé Tech. f. Conseiller en exploitation	Jacques Chouinard Tech. adm. Adjoint à l'administration	Hélène Pelletier Tech. bur. Secrétariat
---	--	--	---	--

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

SECTEUR 1-A		SECTEUR 1-B	
ZONE KAMOURASKA 1 <i>Noël Dionne (président)</i> Saint-Germain Sainte-Hélène-de- Kamouraska Saint-André Saint-Joseph-de- Kamouraska Saint-Alexandre-de- Kamouraska Notre-Dame-du- Portage Rivière-du-Loup Saint-Antonin	ZONE KAMOURASKA 2 ➔ Mario Lévesque ◀ (2^e vice-président) Saint-Athanase Pohénégamook (Quartier Saint-Éleuthère)		ZONE KAMOURASKA 3 <i>Daniel Anctil (administrateur)</i> La Pocatière Sainte-Anne-de-La- Pocatière Saint-Onésime- d'Ixworth Rivière-Ouelle Saint-Pacôme Saint-Gabriel-Lalemant
SECTEUR 2-A	SECTEUR 2-B	SECTEUR 3	SECTEUR 4
ZONE MONTMAGNY A <i>Jacques Lemieux (1^{er} vice-président)</i> Berthier-sur-Mer Saint-François-de-la- Rivière-du-Sud Saint-Pierre-de-la- Rivière-du-Sud Montmagny Saint-Antoine-de-l'Isle- aux-Grues Cap-Saint-Ignace	ZONE L'ISLET A ➔ Luc Pelletier ◀ (administrateur) L'Islet Saint-Eugène Saint-Cyrille-de-Lessard Saint-Jean-Port-Joli Saint-Aubert Saint-Damase-de-L'Islet Saint-Roch-des- Aulnaies Sainte-Louise	ZONE L'ISLET B <i>Épiphané Caron (administrateur)</i> Saint-Marcel Saint-Adalbert Tourville Sainte-Perpétue Sainte-Félicité Saint-Pamphile Saint-Omer	ZONE MONTMAGNY B <i>Roger Gagné (administrateur)</i> Sainte-Euphémie- sur-Rivière-du-Sud Notre-Dame-du-Rosaire Saint-Paul-de- Montminy Saint-Fabien-de-Panet Saint-Just-de- Bretenières Sainte-Apolline-de- Patton Sainte-Lucie- de-Beaugard Lac-Frontière

**Administrateurs
sortants de charge
pour l'assemblée
générale annuelle
2021 ➔ ◀**

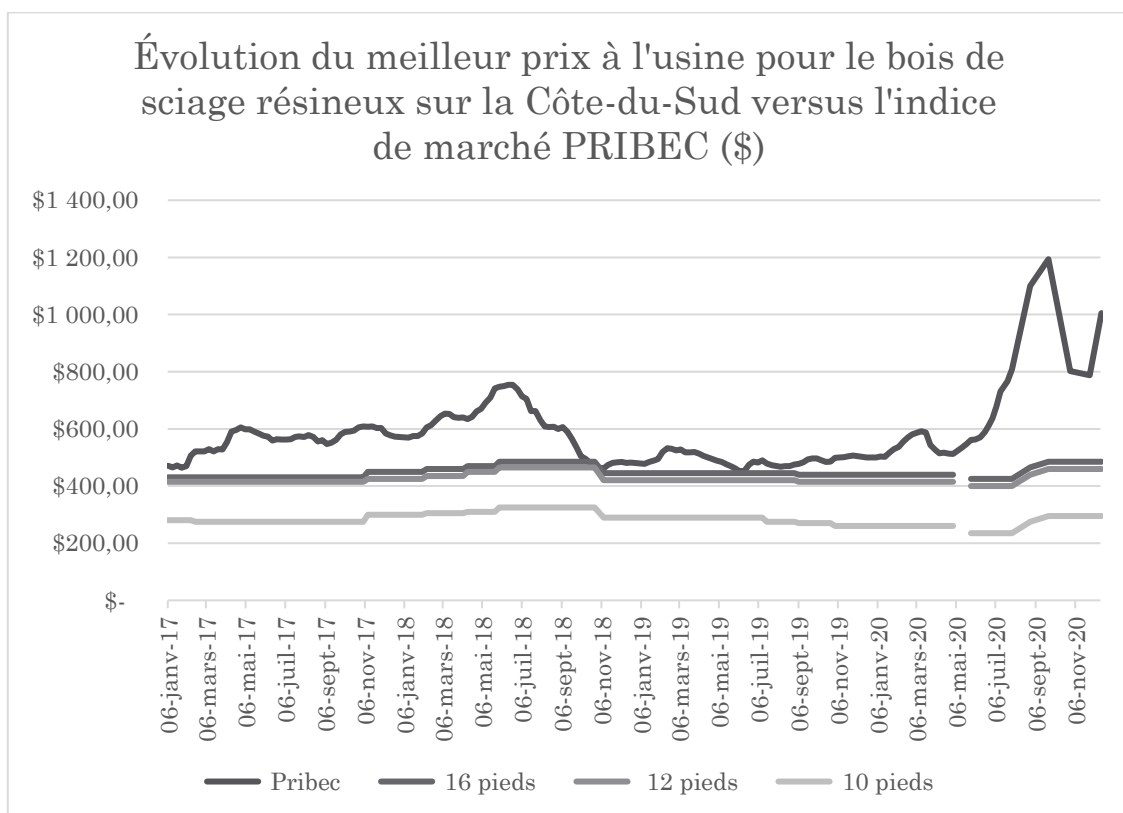




LA MISE EN MARCHÉ

LE CONTEXTE GÉNÉRAL EN 2020

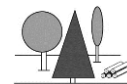
L'année 2020 fut une bonne année pour les scieurs en termes de marché et de prix. L'indice de marché Pribec ont varié entre 500 et 1200 \$/MPMP en 2020 avec un sommet fin septembre suivi d'une bonne correction en novembre et d'un retour à la hausse pour décembre. Les valeurs ont atteint des sommets.



L'industrie canadienne du bois d'œuvre a vécu avec les conséquences de la pandémie de COVID-19. Ce qui s'est traduit par des fermetures temporaires et des ralentissements en début de pandémie. Le statut de secteur prioritaire a cependant permis à l'industrie de continuer à fonctionner et de profiter des hautes valeurs des bois sciés.

La problématique des marchés dans les bois courts, longueur de 10 pieds et moins est restée d'actualité, la fermeture du plan de cogénération de l'hôpital de Montmagny a nui un peu plus le marché de ces bois.

Pour le bois de qualité pâte, l'entente négociée chez Cascades a permis de livrer le bois des producteurs à des conditions provisoires semblables à 2019. Pour Domtar, nous avons livré jusqu'à la fin mars. La demande en provenance de la papetière SAPPI a également permis à certains producteurs de livrer du bois aux États-Unis.



LES ACHATS DE BOIS DÉCLARÉS PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE

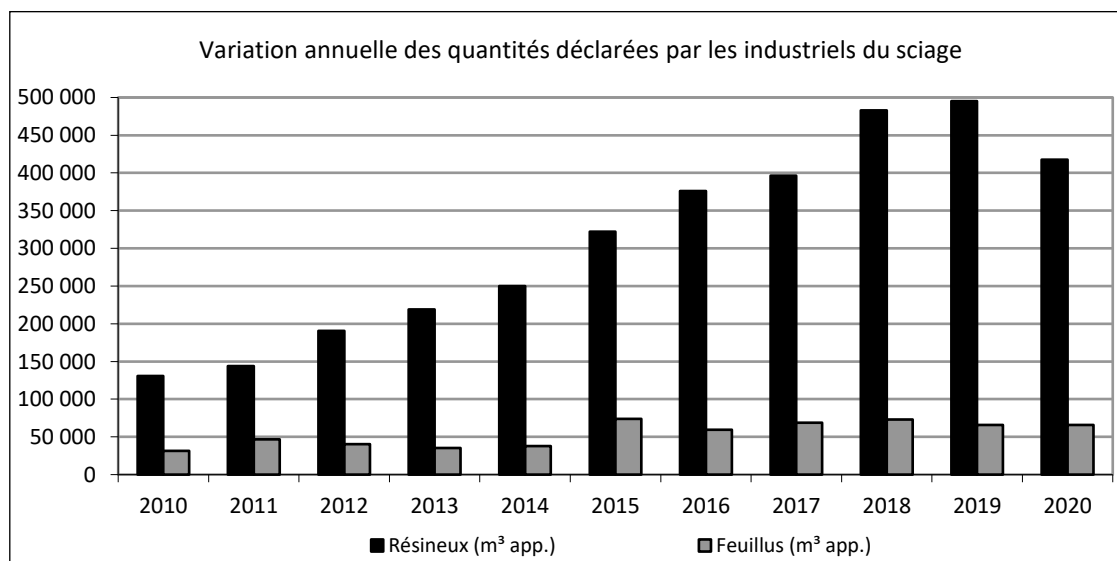
Pour le bois destiné au sciage, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans une convention de mise en marché. Dans ce cas, le Syndicat informe et conseille les producteurs en regard des conditions offertes par les acheteurs. Une partie de cette responsabilité est réalisée par l'envoi du journal « Le Jaseur des Bois ». Les conditions offertes par les acheteurs apparaissent aussi sur le site Internet du Syndicat et sur « Prixbois.ca ».

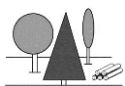
À partir des informations obtenues, chaque producteur négocie une entente de mise en marché avec l'acheteur de son choix et planifie le transport de son bois. Le paiement du bois au producteur est effectué par l'acheteur, qui en assume l'entière responsabilité. La contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint est retenue lors du paiement et remise périodiquement au Syndicat.

Une baisse de production généralisée de 17,5% a été observée en 2020. La baisse diffère d'un marché à l'autre, comme le montre le tableau suivant.

Groupe d'essences	2020		2019	
	Total (m ³ apparents)		Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	404 549	87 %	478 179	85 %
Autres résineux	12 910	3 %	17 168	3 %
Peupliers	37 469	8 %	52 276	9 %
Feuillus durs	7 876	2 %	13 491	3 %
Total toutes essences	462 804	100 %	561 114	100 %

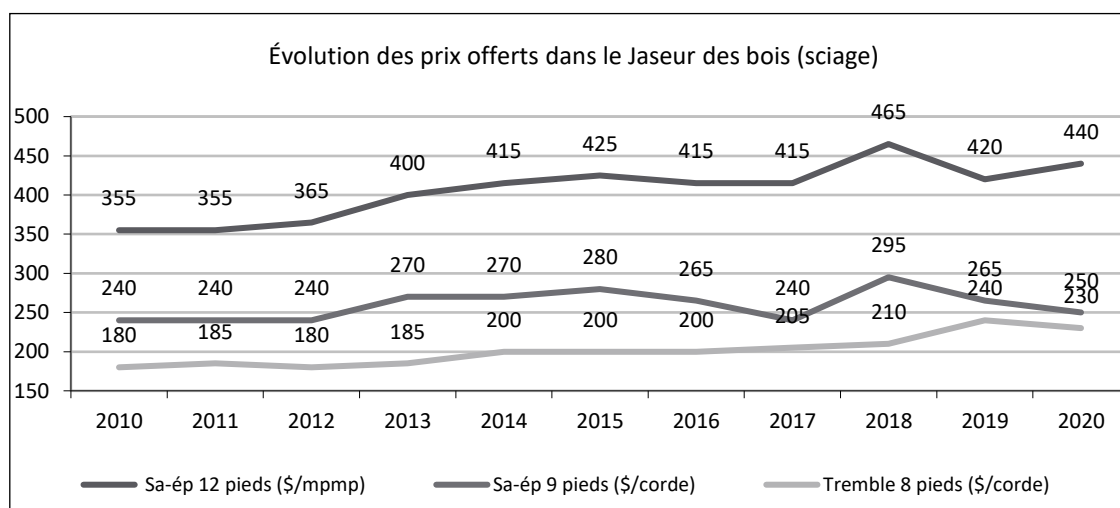
La Valeur totale des livraisons aux usines suit la même tendance avec 18,13 millions \$ en 2020 contre 20,84 millions \$ en 2019. Cela représente une baisse après plusieurs années de hausses.





Rang par ordre d'importance des 11 plus gros acheteurs en 2020	Municipalité	Parts de marché
Matériaux Blanchet inc.	Saint-Pamphile	34.4 %
Bois Daaquam inc.	Saint-Pamphile	25.5 %
Groupe Lebel (2004) inc.	Saint-Joseph	11.2 %
Bois Daaquam inc.	Saint-Just	10.0 %
Groupe NBG inc.	Rivière-Bleue	5.1 %
Bois Cargault inc.	Saint-Pamphile	3.3 %
Bois de sciage Lafontaine inc..	Sainte-Perpétue	2.8 %
J.D. Irving ltée	Clair	1.2 %
Bégin et Bégin	Lots Renversés	1.1 %
Scierie Alexandre Lemay et fils inc.	Sainte-Marie	1.1 %
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Saint-Martin	1.0 %

La figure suivante illustre l'évolution du meilleur prix offert dans le Jaseur des Bois de l'automne, par les principaux acheteurs et pour les trois principaux produits. Notez qu'il s'agit du montant brut offert par l'acheteur, c'est-à-dire, que le coût du transport vers l'usine et de la contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint n'est pas soustrait. Notez aussi que le prix payé par l'acheteur peut parfois être légèrement différent du prix offert.



Contribution en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Administration du plan

3,19 \$/corde 8 pieds

3,75 \$/mille pmp

0,64 \$/tonne i.v.

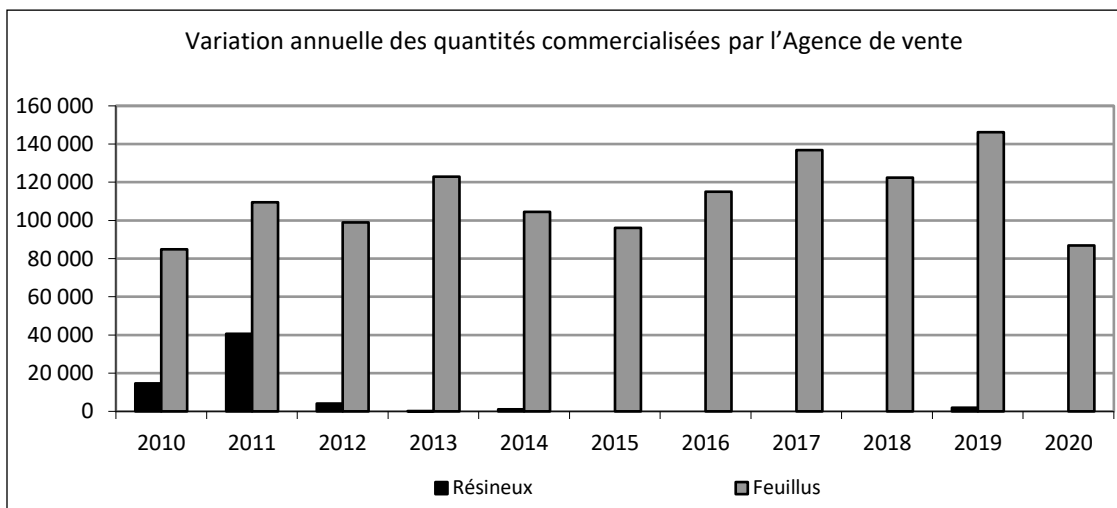
0,44 \$/m³ apparent

LES QUANTITÉS DE BOIS COMMERCIALISÉES PAR L'AGENCE DE VENTE

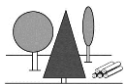
Pour le bois destiné à la production d'énergie ou à une usine de transformation du bois, à l'exception du bois destiné au sciage, au déroulage ou au chauffage domestique, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans le règlement sur la mise en marché du bois et celui sur le contingentement. Dans ce cas, le Syndicat agit à titre d'agent de vente exclusif et négocie les ententes de mise en marché avec les acheteurs ainsi que les conditions de transport avec les transporteurs, détermine les prix aux producteurs, partage le volume vendu entre ces derniers et effectue le paiement du bois aux producteurs ainsi que le paiement du transport aux transporteurs.

La quantité de bois commercialisée par l'Agence de vente en 2020 a aussi connu une baisse et représente 86 949 m³ apparents. Le tableau qui suit présente par groupe d'essences les quantités commercialisées en 2020, alors que la figure illustre la variation de ces quantités pour les dix dernières années.

Groupe d'essences	Tonnes i.v.	Tonnes m.h.	Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	1 721	245	2 703	3.1 %
Autres résineux	0	0	0	0 %
Peupliers	19 964	28 451	69 898	80.4 %
Feuillus durs	6 999	4 507	14 348	16.5 %
Total toutes essences	28 684	33 203	86 949	100 %

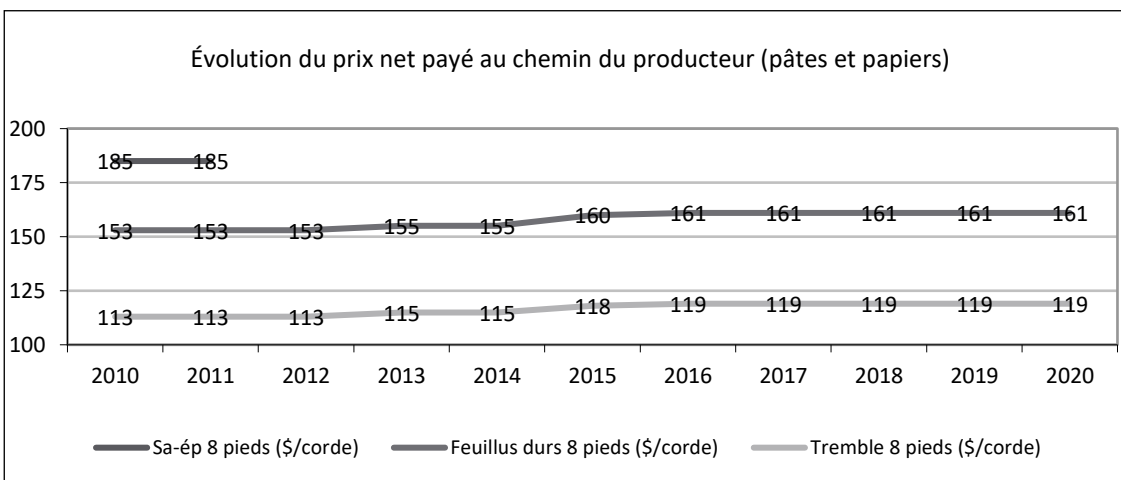


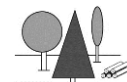
La structure des prix en vigueur en 2020 est présentée à la page suivante, alors qu'une figure illustre l'évolution du prix net payé au chemin du producteur pour les trois principaux produits et pour les dix dernières années. Dans ce dernier cas, notez que les valeurs affichées résultent d'une conversion réalisée par le Syndicat à des fins de comparaison et que le coût du transport vers l'usine et des contributions en vigueur est déjà soustrait.



Prix nets au chemin du producteur pour les bois commercialisés par l'Agence de vente en vigueur du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2020 sur la Côte-du-Sud	
Peupliers 8 pieds	32,50 \$/tonne métrique humide (entre 111 \$ et 127 \$/corde de 8 pieds)
Feuillus durs 8 pieds	40,20 \$/tonne métrique humide (entre 153 \$ et 169 \$/corde de 8 pieds)
Ces prix ont été appliqués aux quantités livrées à Cascades (Rivière-Bleue ou Lots-Renversés) et Domtar (Windsor). Dans ce cas, le coût du transport vers l'usine et des contributions en vigueur est déjà soustrait.	
Dans le cas des quantités livrées à destination de Sappi (Hinckley), le prix du bois peut varier pendant l'année.	
La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services du Canada (TPS) sont traitées en conformité avec les lois en vigueur.	

Contributions en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020			
Administration du plan	0,64 \$/tonne i.v.	0,70 \$/tonne m.h.	0,44 \$/m ³ apparent
Opérations commerciales	0,95 \$/tonne i.v.	1,04 \$/tonne m.h.	0,65 \$/m ³ apparent
Fonds forestier	0,04 \$/tonne i.v.	0,05 \$/tonne m.h.	0,03 \$/m ³ apparent
Prélevé total	1,63 \$/tonne i.v.	1,79 \$/tonne m.h.	1,12 \$/m ³ apparent





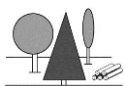
LE RÈGLEMENT SUR LE CONTINGEMENT

Le contingent détermine la part de marché accordée au producteur qui présente une demande dans les délais indiqués. Lors du calcul, le Syndicat tient compte des ventes prévues aux usines pour l'année suivante et du total des quantités demandées, pour le groupe d'essences concerné. Les quantités négociées ou convenues avec Cascades et Domtar ont permis au Syndicat de considérer le tremble et les feuillus durs comme des essences à marché disponible en 2020. La politique de répartition adoptée par le conseil d'administration a donc permis de répondre aux demandes reçues des producteurs.

LE TRANSPORT DES BOIS DESTINÉS AUX USINES DE PÂTES ET PAPIERS

Ce service est réalisé selon les conditions décrites dans une convention que le Syndicat négocie avec l'Association des transporteurs de bois de la Côte-Sud inc. Selon la provenance du bois, les producteurs doivent communiquer avec l'agent transporteur choisi dans l'un des territoires délimités par le Syndicat, pour obtenir le service de transport du bois destiné aux usines de pâtes et papiers.

Territoire de provenance du bois	Agent-transporteur à contacter
<p>MRC</p> <p>Kamouraska Rivière-du-Loup * Témiscouata **</p> <p>*Notre-Dame-du-Portage et Saint-Antoine ** Pohénégamook et Saint-Athanase</p>	<p>Transport Laurier St-Pierre inc. Monsieur Laurier St-Pierre 1693 rue Principale, Pohénégamook QC G0L 1J0 418-859-2215</p>
	<p>Transport Réal Dumont inc. Monsieur Réal Dumont 427 6^e Rang Ouest, Saint-Joseph QC G0L 3P0 418-493-2148</p>
	<p>Transport Jean-François Dufour Monsieur Jean-François Dufour 114 Route 230, Rivière-Ouelle QC G0R 1Z0 418-868-4764</p>
<p>MRC</p> <p>Montmagny L'Islet</p>	<p>Transport A & C Bourgault Monsieur André Bourgault 565 Route 216, Sainte-Félicité QC G0R 4P0 418-359-3284</p>
	<p>Transybel inc. Monsieur Yvan Bélanger 79 Rang 4 Ouest, Saint-Adalbert QC G0R 2M0 418-356-3045</p>
	<p>Transport Hervé Talon inc. Monsieur Hervé Talon 347 rang Saint-Joseph, Sainte-Apolline QC G0R 2P0 418-469-2353</p>
	<p>Transport Langlois et Fils inc. Monsieur Sylvain Langlois 189 Route 216, Saint-Paul QC G0R 3Y0 418-469-3432</p>



LA COMPARAISON DES ACHATS DE BOIS DÉCLARÉS PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE ET DES QUANTITÉS COMMERCIALISÉES PAR L'AGENCE DE VENTE

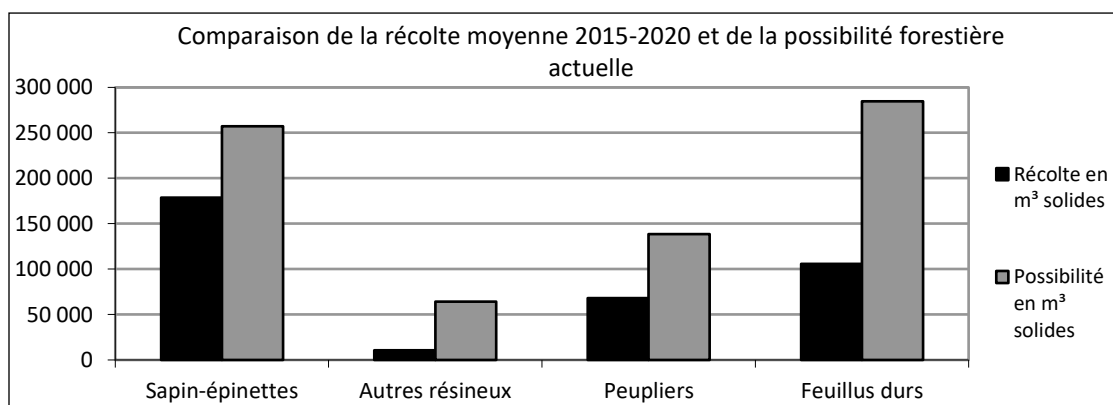
La partie commercialisée par l'Agence de vente a compté pour 15,8 % des quantités totales transigées sur la Côte-du-Sud en 2020, alors qu'une proportion de 84,2 % a été dirigée au sciage par les producteurs. Le tableau qui suit présente la quantité et la proportion relative de chaque type de produit par rapport au total transigé en 2020.

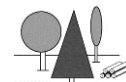
Groupe d'essences	Sciage (m ³ apparents)		Pâte (m ³ apparents)		Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	404 549	73,59%	2 703	0,49%	407 252	74,08%
Autres résineux	12 910	2,35%	0	0%	12 910	2,35%
Peupliers	37 469	6,82%	69 898	12,71%	107 367	19,53%
Feuillus durs	7 876	1,43%	14 348	2,61%	22 224	4,04%
Total toutes essences	462 804	84,2%	86 949	15,8%	549 753	100%

LE SUIVI DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

Le territoire de juridiction du Syndicat couvre environ 315 000 hectares de forêt privée productive. Ce territoire correspond à ceux des MRC de Montmagny, L'Islet et Kamouraska, auquel s'ajoute une partie de celui des MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata. Le Syndicat évalue annuellement la quantité de bois récoltée sur ce territoire, afin de la comparer à la possibilité forestière calculée.

L'évaluation de la récolte par groupe d'essences repose principalement sur les statistiques compilées par le Syndicat. Dans le cas des feuillus durs, on ajoute une estimation de la quantité de bois destinée au chauffage, réalisée à partir des informations recueillies en 2013 par la Fédération des producteurs forestiers lors du sondage sur les propriétaires forestiers québécois. Quant aux calculs des possibilités forestières, ils font partie des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et du Bas-Saint-Laurent. La mise à jour des calculs est actuellement en cours, l'arrivée au stade commercial des plantations, réalisées depuis plusieurs années par les propriétaires, devrait avoir un grand effet d'augmentation sur la possibilité forestière de la région. La figure suivante illustre que la possibilité forestière globale de la Côte-du-Sud est exploitée à 54 %, cette proportion étant de 87 % pour le groupe sapin-épinettes et de 53 % pour les peupliers.





L'INFORMATION

LE JASEUR DES BOIS

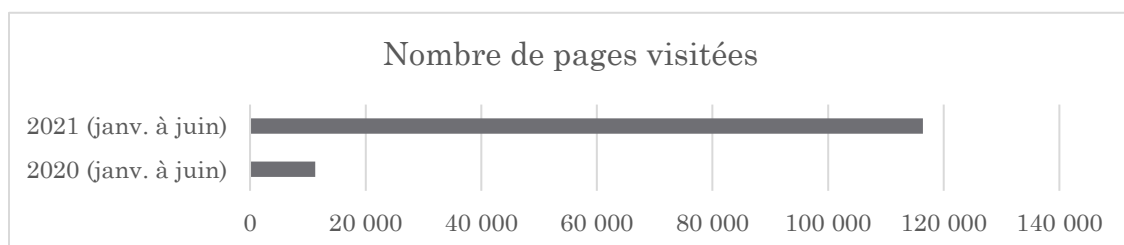
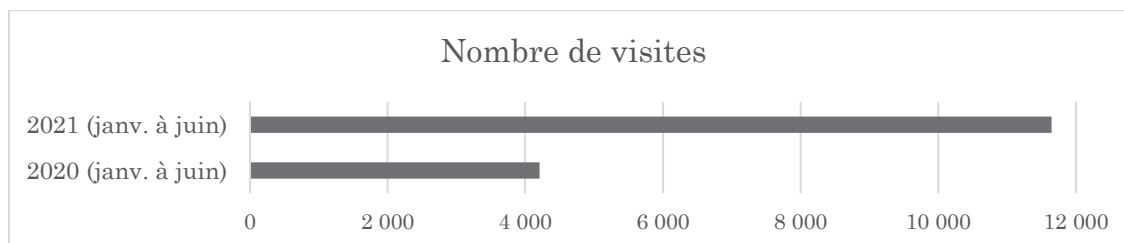
Le journal forestier du Syndicat est distribué gratuitement aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud. Il est présentement imprimé à 3 200 exemplaires et a été publié à trois reprises en 2020. On y retrouve les offres d'achat des scieurs. En plus des chroniques régulières sur les marchés et le transfert de connaissances.

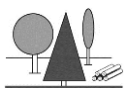
LE SITE INTERNET DU SYNDICAT

Depuis sa mise en ligne en juin 2009, le site Internet du Syndicat (www.spbcs.ca) présente une grande quantité d'information sur l'organisation, ainsi que sur la mise en marché du bois et la mise en valeur des forêts privées. On y retrouve, entre autres, l'offre des activités de formation et d'achat de billes destinées au sciage, de même que les trois derniers Jaseurs des Bois et le dernier rapport annuel adopté.

À la fin de l'année 2020, Le site a été actualisé et amélioré afin qu'il soit plus facile à consulter et plus interactif. L'achalandage a vraiment augmenté cette année comme le montre le tableau suivant :

Janvier à juin	Nombre de visiteurs différents	Nombre de visites	Nombre de pages visitées
2020	2 076	4 206	11 297
2021	7 293	11 648	116 418
Augmentation	72 %	64 %	90 %





L'INFOLETTRE DU SYNDICAT

Cet outil de communication est un service rapide pour les propriétaires et pour l'équipe du Syndicat. Sans frais, sauf le temps de rédaction, c'est une avenue que nous développerons de plus en plus dans les années à venir.

LES ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

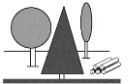
Le Syndicat est mandaté par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, afin de mettre en œuvre sur la Côte-du-Sud un programme de transfert de connaissances à l'intention des propriétaires de forêt privée. Pour 2020, la situation sanitaire nous a obligés à interrompre les formations.

LES SERVICES FORESTIERS DU SYNDICAT

Le Syndicat offre des services forestiers professionnels aux producteurs. Ces services sont facturables au client et sont majoritairement admissibles au Programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).

Année	Clients	Plan d'aménagement forestier	Récolte (ha)	Chemin (km)	Valeur PRTF (\$)
2015	24	15	1,5	0,0	13 391
2016	26	14	32,9	0,4	27 603
2017	44	18	51,4	3,8	56 416
2018	54	13	47,9	2,5	71 519
2019	64	12	120.41	6,6	76 035
2020	66	16	62.97	1.84	64 701

Les services rendus qui ne sont pas admissibles au PRTF ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.



LA MISE EN VALEUR

LE BUREAU D'ENREGISTREMENT DES PRODUCTEURS FORESTIERS RECONNUS

Depuis le 1^{er} avril 2000, le Syndicat est mandaté par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour réaliser les opérations d'enregistrement des producteurs forestiers sur la Côte-du-Sud. Le coût de ces opérations est fixé par le Gouvernement du Québec conformément au « Règlement sur les droits exigibles des producteurs forestiers reconnus ». Le statut de producteur forestier reconnu au sens de la « Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier » donne accès au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, au Programme de remboursement des taxes foncières et au Programme de financement forestier.

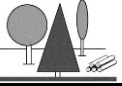
Un total de 431 demandes avec droits exigibles de 11,50 \$ ou 22,80 \$ a été traité par notre bureau en 2020, qui était alors responsable des dossiers de 2 021 producteurs forestiers.

LES AGENCES RÉGIONALES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et les programmes associés offrent une aide financière et technique aux producteurs forestiers reconnus, pour la réalisation de travaux sylvicoles sur leur propriété. Ces programmes sont administrés par des agences régionales créées et supervisées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le territoire du Syndicat est partagé entre l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Le Syndicat délègue un représentant au conseil d'administration de ces agences et participe à l'occasion à certains comités de travail. Les tableaux qui suivent présentent leurs orientations budgétaires pour 2018-2019 et les montants versés à des producteurs de la Côte-du-Sud.

Territoire	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2020	Variation 2020 / 2019	Propriétaires desservis 2020
Kamouraska	1 091 921 \$	1 211 108 \$	10,9 %	222
L'Islet et Montmagny	1 525 731 \$	1 559 652 \$	2,2 %	212
Côte-du-Sud	2 617 652 \$	2 770 760 \$	5,8 %	434

<p>Pour l'année terminée au 31 mars 2020, un montant de 10 726 987\$ a été versé par l'Agence du Bas-Saint-Laurent pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 823 270 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une hausse de 733 322 \$ (7 %) par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :</p>		<p>Pour l'année terminée au 31 mars 2020, un montant de 3 653 505\$ a été versé par l'Agence des Appalaches pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 495 797 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une augmentation de 15 092\$ (0,4 %) par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :</p>	
Remise en production	44,3 %	Remise en production	46,2 %
Traitements non commerciaux	2,6 %	Traitements non commerciaux	0,3 %
Traitements commerciaux	44,4 %	Traitements commerciaux	43,1 %
Mobilisation des bois	8,8 %	Mobilisation des bois	10,5 %



*Pierre-Maurice
Gagnon,*

Président et
Producteur forestier

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FPFQ

Une année charnière

La dernière année en fut une de grands changements pour les producteurs impliqués comme moi. Les rencontres fréquentes en personne à travers la province se sont métamorphosées en réunions virtuelles. Les rendez-vous avec les partenaires, les rencontres avec les élus et ministres, les parutions en commission parlementaire et même l'assemblée générale annuelle de la FPFQ se sont tous déroulés par vidéoconférence. Heureusement que nous avons pu continuer à aménager nos lots à bois et visiter nos forêts afin d'égayer nos esprits et parfois même oublier la pandémie.

Cette situation que je décris nous l'avons tous vécue. Nous avons tous dû, d'une manière ou d'une autre, apprendre à vivre, travailler et communiquer différemment. C'est aussi le cas de la FPFQ et les syndicats de producteurs de bois qui ont dû amorcer des changements pour joindre les producteurs différemment et poursuivre la livraison de services. Malheureusement, le confinement nous a forcés à nous tourner vers un monde virtuel qui n'est pas accessible à tous.

Je déplore que plusieurs assemblées virtuelles de producteurs n'ont pu avoir lieu cette année, faute de réseaux internet suffisamment bien développés dans de nombreuses communautés rurales. En ce sens, nous saluons l'implication de l'UPA, alors que les producteurs réunis en congrès virtuel ont adopté une résolution sur l'accessibilité à des services de téléphonie cellulaire et à des réseaux internet haute vitesse performants.

Je ne veux surtout pas laisser l'impression que nous devons envisager un futur uniquement virtuel. Bien au contraire, le contact humain qui nous rapproche des gens demeure irremplaçable, alors que le langage non verbal qui en découle nous permet toujours de mieux comprendre nos interlocuteurs.

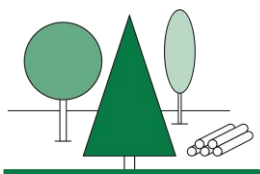
À défaut de n'avoir pu célébrer adéquatement le 50e anniversaire de la FPFQ en 2020, et bien que nous trouverons une occasion pour le souligner, nous entamons ce deuxième cinquantenaire avec le même intérêt profond que notre grande organisation doit poursuivre la promotion des intérêts de tous les producteurs forestiers du Québec, notamment en ce qui a trait à la commercialisation ordonnée du bois.

Ce fut une année charnière pour ce dernier dossier qui a occupé de plus en plus l'esprit de bon nombre de producteurs forestiers. Cette année, la situation s'est avérée fort favorable pour les scieurs alors que le prix du bois d'œuvre s'est hissé à un niveau record. Bien sûr, certains acheteurs se sont montrés à quelques égards friands du bois des producteurs, mais parfois avarés à rémunérer le travail exigeant de ceux-ci. Nul doute que la situation a nourri un sentiment d'insatisfaction chez de nombreux producteurs qui ne négocient pas collectivement la mise en marché du bois de sciage résineux.

Pourtant, de nombreux outils sont mis à la disposition des producteurs et de leurs plans conjoints pour assurer la prévisibilité de la mise en marché, et ce, au bénéfice des producteurs, de l'industrie forestière, des communautés rurales et de l'État. C'est pourquoi la FPFQ a mis autant d'efforts au cours des dernières années pour soutenir les ambitions des producteurs qui désirent parachever ce projet afin d'établir un partenariat d'affaires solide, mais équitable, avec l'industrie forestière.

Au cours des dernières années, les producteurs forestiers de la Côte-du-Sud et du Sud du Québec ont mis en branle des chantiers pour étendre la couverture de la mise en marché collective au bois de sciage résineux, comme le font déjà les producteurs de plusieurs régions. Après de multiples contestations, les audiences devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sont maintenant complétées. Nul besoin de mentionner que les efforts requis par les producteurs visés, les syndicats concernés, votre fédération et l'UPA ont été considérables pour faire avancer ces dossiers. Il en va de notre devoir envers tous les producteurs si nous désirons qu'ils obtiennent de meilleurs prix et conditions de mise en marché.

Après tant de travail et d'attente, nous espérons une décision favorable dans ces deux dossiers. Peu importe les résultats des décisions attendues, je demande à tous les syndicats de producteurs forestiers de s'impliquer activement dès maintenant dans une mise en marché collective et ordonnée de tous les bois.



Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, Bureau 400

La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Téléphone : 418-856-4639

Télécopieur : 418-856-2775

Courriel : spbcs@globetrotter.net

Site Internet : www.spbcs.ca